



Parait le lundi matin
Published every Monday morning

Abonnements Subscriptions \$2 par an a year

Payables d'avance
Payable in advance

MUNICIPAL

Gazette MUNICIPALE DE OF

Montreal

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal

Official organ of the Corporation of the City of Montreal

CANADA

Quatrième année No. 23
Fourth year

8 Juillet 1907

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

DELIBERATIONS

COMMISSIONS DES FINANCES ET DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée conjointe re Reconstruction du marché à bestiaux de l'Est, tenue le 26 juin

Sont présents: MM. les échevins Duquette, président, Bumbray, L.-A. Lapointe, N. Lapointe, Séguin, Sadler.

La Commission prend connaissance d'une lettre de M. D. McNicoll, vice-président de la Compagnie du Pacifique Canadien, contenant certaines offres relatives à la reconstruction du marché à bestiaux de l'Est, entre autres celle de l'échange du terrain dudit marché pour une partie du terrain appartenant à ladite compagnie et situé au Sud-est de la rue Notre-Dame, entre les rues De Linelle et Beaudoin, à St-Henri, à raison de 1 pied pour 3 pieds, basée sur la valeur cotisée à 24 cents le pied pour le terrain de ladite compagnie, contre 8 cents le pied pour le terrain du marché à bestiaux de l'Est.

M. McNicoll, accompagné de M. Vigneau, soumet un plan de cette partie de terrain appartenant à ladite compagnie et contenant 123,900 pieds contre 368,000 pieds pour le terrain du marché à bestiaux de l'Est.

Après mûre délibération, la Commission résout de consentir à cet échange en vue des avantages dont la Ville bénéficierait par la vente des lots entourant ce terrain, aux conditions suivantes à intervenir entre la Ville et la dite compagnie du Pacifique Canadien, relativement à la reconstruction du marché à bestiaux de l'Est par cette dernière, savoir:

(1) Que ladite Compagnie du C. P. R. cédera à la Cité le terrain nécessaire pour le percement ou l'ouverture de la rue Ste-Émérie, ledit terrain devant être pris sur sa propriété située au Sud de la ligne du terrain offert à la Ville en échange du terrain du marché à bestiaux de l'Est.

(2) Que ledit marché sera connu et désigné, comme autrefois, sous le nom de marché à bestiaux de l'Est.

(3) Que ladite Compagnie du C. P. R. dépensera une somme de \$180,000 pour améliorer ledit marché, près des Abattoirs de l'Est, consistant en bâtiments, etc., etc., qui y seront construits et qui devront être achevés d'ici à la fin de l'année 1908.

(4) Que ladite Compagnie du C. P. R. paiera à la Ville toutes les contributions foncières, taxes d'affaires, taxe d'eau qui seront imposées par la Ville sur son terrain et ses bâtiments.

FINANCE AND MARKET COMMITTEES.

Report of joint meeting re Rebuilding of the Eastern Cattle Market, held the 26th of June.

Present: Ald. Duquette, chairman, Bumbray, L. A. Lapointe, N. Lapointe, N. Séguin and Sadler.

The Committee considered a letter from Mr. D. McNicoll, vice-president of Canadian Pacific Railway Co., containing certain offers, anent the reconstruction of the Eastern Cattle Market, amongst other, an offer to exchange the market grounds for a piece of land belonging to the Company, situated south-east of Notre-Dame street, between De Linelle and Beaudoin streets, St. Henry, at 1 foot per 3 feet, based on the assessed value at 24 cents per foot for the Company's ground against 8 cents per foot for the Eastern Cattle Market land.

Mr. McNicoll accompanied by Vigneau, submitted a plan of said piece of land owned by the Company and containing 123,900 feet against 368,000 feet for the land of the Eastern Cattle Market.

After mature deliberation, the Committee resolved to concur in said exchange, in view of the advantages the City might derive from the sale of lots surrounding the said piece of land, on the following conditions to be inserted in the agreement to be made between the City and the said Canadian Pacific Railway Co., concerning the rebuilding of the Eastern Cattle Market by the Company, to wit:

(1) That the said C. P. R. Co., shall cede to the City the land for the opening of St. Emélie street, said land to be taken on their property laying south of the line of the land offered to the City in exchange for the Eastern Cattle Market land.

(2) That said market shall be known and designated as heretofore, the "Eastern Cattle Market."

(3) That the said C. P. R. Co. shall spend the sum of \$180,000 on improvements at said market, near the East End Abattoir, consisting in buildings, etc., to be erected on same and completed at the end of the year 1908.

(4) That the said C. P. R. Co., shall pay to the City, all real estate assessments, business tax and water rates, that may be imposed by the City on their land and buildings.